

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2007

81X2007

Augmentation de la cotisation des communes à l'Agence Technique Départementale des Bouches-du-Rhône

Monsieur le Maire rappelle qu' en date du 28/01/03, la commune a décidé d'adhérer à l'Agence Technique départementale des Bouches du Rhône. L'ATD13 est un établissement public qui remplit deux missions: une mission de conseils juridiques, techniques et financiers et une mission de formation des élus

La cotisation des communes était de 20 centimes d'euros d'euros par an par habitant. Le montant global de l'adhésion s'appuie sur le calcul des données démographiques publiées par les services de l'état et plus particulièrement sur les chiffres de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'année en cours.

Le conseil d'administration de l'ATD13 en date du 15 janvier 2007 a voté à l'unanimité l'augmentation de la cotisation des communes de 0,05 centimes d'euros par an par habitant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE le nouveau montant de la cotisation, soit 0,25 centimes d'euros par an par habitant
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 mai 2007
LE MAIRE DES PENNES MIRABEAU

Michel AMIEL